



Objet : Les solvants, des produits chimiques qui ne sont pas anodins



Au quotidien pour le nettoyage des métaux ou des textiles, application ou élimination des peintures, fabrication de peintures ... De nombreux opérateurs et utilisateurs sont en contact, parfois sans le savoir, avec des solvants.



Une exposition régulière, même à faible dose, peut entraîner à plus ou moins long terme des atteintes à la santé, dont certaines sont irréversibles.

Priorité à la substitution des solvants dangereux.

Nous parlons ici des solvants industriels dont la majorité est des solvants organiques.

Il existe plusieurs milliers de solvants, dont une centaine couramment utilisés.



Grâce à ses propriétés,

un solvant peut être utilisé comme dégraissant, adjuvant, diluant, décapant ou encore purifiant.

L'industrie des peintures et des revêtements est la plus grosse utilisatrice de solvants

Mais ils sont utilisés dans de nombreuses autres activités : chimie et plasturgie, nettoyage, métallurgie, agroalimentaire, agriculture...



Ils sont également présents dans de nombreux produits d'usage courant.



Différentes groupes de solvants organiques :

- Hydrocarbures aromatiques : (benzène, toluène, xylènes, cumène...).
- Solvants pétroliers : (hors aromatiques : alcanes, alcènes...).
- Alcools : (méthanol, éthanol, glycols...).
- Cétones : (acétone, méthyléthylcétone...).
- Esters : (acétates, agro solvants...).
- Éthers (éther éthylique, THF, dioxane...).
- Éthers de glycol.
- Hydrocarbures halogénés : (chlorés, bromés ou fluorés).
- Solvants particuliers (amines, amides, terpènes...).



Risques liés aux solvants

Un solvant n'est pas inoffensif. **Ils ont tous des effets sur la santé**, variables selon les produits et la nature de l'exposition professionnelle, qui peuvent être :



- Locaux (picotements, irritations) ou généraux (ou encore systémiques : vertiges, états ébrieux, intoxications aiguës, coma...).
- Des contacts répétés avec des solvants peuvent en outre avoir des effets sur le système nerveux, le sang (hématotoxicité, cancer), le foie ou les reins (insuffisances rénales ou hépatiques, cancers) et la fonction de reproduction (fertilité, grossesse).
- Ces effets toxiques ou ces pathologies apparaissent parfois plusieurs années après l'exposition.



Les informations données dans la présente fiche AFICPAR sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Les informations de cette présente fiche doivent être considérées comme une simple information à une date donnée relative au sujet traité et non pas comme une garantie des informations sur celui-ci. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur et du lecteur de prendre connaissance de toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des normes, lois et réglementation locales. Cette fiche est mise à disposition des membres de l'AFICPAR.

Clause de non-responsabilité : Les informations sur ces fiches ou pages web de notre site ont été développées pour fournir des informations de base, relatives aux sujets traités, aux parties concernées, membres et visiteurs. Veuillez noter que ces informations ne se substituent pas à la législation applicable et que seul le texte des règlements et les mesures connexes sont authentiques.

Objet : Les solvants, des produits chimiques qui ne sont pas anodins



Pour les contrôles de l'exposition /protection individuelle se reporter à la fiche de données de sécurité du fournisseur section 8 qui donne les paramètres de contrôle du type Valeurs limites d'exposition de court terme (VLE) et Valeurs limites de moyenne d'exposition (VME).

Les solvants peuvent aussi générer :

- Des risques d'incendie et d'explosion (la majorité des solvants étant volatils et inflammables, leurs vapeurs peuvent former des mélanges explosifs en présence d'une source d'inflammation). Se reporter à la fiche de données de sécurité, section 9, propriétés physiques et chimiques. Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)-LIE
- Des risques de réactions dangereuses notamment en cas de mélange de produits, de mauvaises conditions de stockage ou de transport,
- Des risques pour l'environnement (déversement accidentel, rejets de composés organiques volatils)



Pour se renseigner sur les dangers d'un solvant en particulier, il faut consulter en premier lieu l'étiquette et surtout la fiche de données de sécurité du fournisseur.

Pour aller plus loin, il peut être utile de consulter les fiches toxicologiques de l'INRS ou leur base de données Solvants.



La peinture industrielle peut contenir des solvants dangereux pour la santé.



Cadre réglementaire

La majorité des solvants sont soumis aux dispositions du Code du travail relatives à la prévention des risques chimiques. Ils font l'objet de dispositions spécifiques quand ils sont classés comme agents chimiques dangereux ou comme CMR (par exemple le benzène).

Les concentrations dans l'atmosphère de travail de solvants dangereux doivent être réduites au niveau le plus faible et toujours en dessous des valeurs limites d'exposition professionnelle quand elles existent.

Rappelons que certains solvants sont également visés par la réglementation pour la protection de l'environnement.



Évaluer les risques des solvants

La prévention des risques liés aux solvants débute par une évaluation du risque :

Les solvants présents dans l'entreprise (caractéristiques, dangers, volumes utilisés ou rejetés...),

Les conditions d'utilisation, d'émission, de stockage, de manipulation,

Les conditions et la fréquence d'exposition des salariés (exposition cutanée, respiratoire, risque d'exposition chronique ou accidentelle, efficacité de la ventilation existante...).



Des contrôles d'exposition peuvent être nécessaires.

Prévenir les risques : c'est aussi

- supprimer ou substituer les solvants dangereux
- la mise en place de mesures de protection collective : travail en système clos, systèmes d'enceinte, captage des polluants au plus près de leur source d'émission, ventilation générale, transfert de solvant par pompe plutôt que transvasement manuel des fûts, entretien régulier et contrôle de l'efficacité des mesures de protection collective...



Les informations données dans la présente fiche AFICPAR sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Les informations de cette présente fiche doivent être considérées comme une simple information à une date donnée relative au sujet traité et non pas comme une garantie des informations sur celui-ci. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur et du lecteur de prendre connaissance de toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des normes, lois et réglementation locales. Cette fiche est mise à disposition des membres de l'AFICPAR.

Clause de non-responsabilité : Les informations sur ces fiches ou pages web de notre site ont été développées pour fournir des informations de base, relatives aux sujets traités, aux parties concernées, membres et visiteurs. Veuillez noter que ces informations ne se substituent pas à la législation applicable et que seul le texte des règlements et les mesures connexes sont authentiques.



Objet : Les solvants, des produits chimiques qui ne sont pas anodins

Une liaison électrique et la mise à la masse doivent être absolument réalisées lors du transfert de liquides inflammables ou combustibles chauds de fûts de stockage à de plus petits contenants conducteurs d'électricité.

Quand ces mesures sont insuffisantes, les opérateurs doivent être équipés de moyens de protection individuelle résistants aux solvants : vêtements de protection, gants et lunettes de sécurité, masques de protection respiratoires appropriés.

Conclusion

Vous manipulez des solvants, vous devez penser à...

- Lire l'étiquette et la fiche de données de sécurité du fournisseur
- Utiliser l'équipement de protection individuelle adapté « EPI » et en bon état
- **Ne pas transvaser un solvant dans un emballage ayant contenu un autre produit chimique**
- Ne pas déposer les chiffons ou papiers souillés dans des conteneurs contenant d'autres produits chimiques
- Ne pas transvaser un solvant dans un emballage ou une réaction exothermique est en cours
- **Limiter les pertes dues à l'évaporation (fermer les contenants...)**
- Effectuer en système clos* toute opération qui s'y prête
- **Limiter les quantités de solvants entreposées au poste de travail aux quantités nécessaires au travail d'une journée**
- **Ne jamais se laver les mains avec un solvant**
- Conserver les déchets dans des récipients spécialement prévus à cet effet
- Éviter tout déversement vers l'égoût

* **Système clos**

Un système clos (ou travail en vase clos) est un système permettant le confinement maximal des produits ou procédés : tout contact entre les opérateurs et les produits concernés est évité.

Pour que le système soit efficace, toutes les opérations du procédé doivent respecter ce confinement total : transfert, transport des produits, production, purification, nettoyage et entretien, échantillonnage, analyse, épuration, élimination des déchets, stockage...

Rappel : Bien que l'étiquetage change en fonction de l'évolution de la législation ce n'est pas pour autant que les produits changent ou « deviennent » plus ou moins dangereux c'est juste que la législation évolue.



Les informations données dans la présente fiche AFICPAR sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Les informations de cette présente fiche doivent être considérées comme une simple information à une date donnée relative au sujet traité et non pas comme une garantie des informations sur celui-ci. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur et du lecteur de prendre connaissance de toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des normes, lois et réglementation locales. Cette fiche est mise à disposition des membres de l'AFICPAR.

Clause de non-responsabilité : Les informations sur ces fiches ou pages web de notre site ont été développées pour fournir des informations de base, relatives aux sujets traités, aux parties concernées, membres et visiteurs. Veuillez noter que ces informations ne se substituent pas à la législation applicable et que seul le texte des règlements et les mesures connexes sont authentiques.